

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/63

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Date de
convocation :
06/12/2022
Date d'affichage :
13/12/2022

L'An deux mil vingt deux

Le 13 décembre

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Présents : Mr Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, Jean-Christophe JOUVE, LOCATELLI Sandrine, ODOIX Raymonde, M. BARD-SURDON Guillaume, RAVIER Marie-Noëlle, M. VINSON Denis, MARTIN Chloé, M. GRIGIS Vincent

Absents :

CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

**VENTE D'UNE
PARTIE DE LA
PARCELLE
C 837 A
FONCIERE
EMMAUS
FRANCE**

Le Maire fait part au conseil municipal que la vente d'une partie de la parcelle C837 au prix de 7000,00€ à FONCIERE EMMAUS FRANCE dont l'association TERO LOKO fait partie, annule de facto la dénomination de l'acheteur mentionné sur la délibération N° 2022/42.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou le premier adjoint Mr Michel CARRIER à signer la promesse de vente, les documents de la vente et tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Pour copie conforme

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET

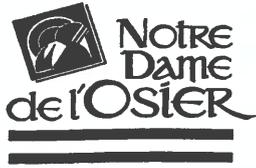


Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20221213-D2022_63-DE



2022 - 62

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Date de
convocation :
06/12/2022
Date d'affichage :
13/12/2022

L'An deux mil vingt deux
Le 13 décembre

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Présents : Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, JOUVE Jean-
Christophe, LOCATELLI Sandrine, RAVIER Marie-Noëlle
ODOIX Raymonde, GRIGIS Vincent, VINSON Denis,
BARD-SURDON Guillaume, MARTIN Chloé,

Absents excusés : CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

**RESTES A
REALISER
2023**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget de la collectivité,

Mr le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, en section
d'investissement est déterminée à partir de la comptabilité
d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la
loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et
leur contenu.

Pour l'exercice 2023 le montant des restes à réaliser s'élève à un
montant total de 37 383.06 € détaillé comme suit :

<i>Opération 211 travaux église solivage et plancher :</i>	17505.06 €
<i>Opération 211 travaux église sondage des sols :</i>	10 716.00 €
<i>Opération 204 travaux de voirie :</i>	9 162.00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont
signé les membres présents.



Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/61

Nombre de conseillers
En exercice : 11

L'An deux mille vingt-deux

Présents : 10
Votants : 10

Le 13 décembre

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de convocation :

06/12/2022

Date d'affichage :

13/12/2022

Présents : BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, LOCATELLI Sandrine, ODOIX Raymonde, JOUVE Jean-Christophe, RAVIER Marie-Noëlle, VINSON Denis, GRIGIS Vincent, BARD-SURDON guillaume, MARTIN Chloé

Absents : CROSSON-PETMEZAKIS ISALIA

Objet :

Ouverture d'une ligne
de trésorerie avec la
Caisse d'Epargne
Rhône Alpes

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une proposition de la Caisse d'Epargne des Alpes pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Il précise à l'assemblée que cette ligne de trésorerie serait d'un montant de 30 000 € sur une durée d'un an maximum, le taux d'intérêt fixe de 0.87 %, le paiement des intérêts trimestriel par débit d'office, les frais de dossier de 300 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie et les demandes de versement de fond et de remboursement et tout document nécessaire pour ce dossier.



Pour copie conforme,

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2022/60

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'An deux mil vingt et deux

Le 13 décembre

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
06/12/2022
Date d'affichage :
13/12/2022

Présents : Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, JOUVE Jean-
Christophe, LOCATELLI Sandrine, ODOIX Raymonde, RAVIER
Marie-Noëlle, MARTIN Chloé, VINSON Denis BARD-SURDON
Guillaume, GRIGIS Vincent

Absents : CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

Objet :

**Achat de parcelles
de terrain
C3 ; C71 ; C446
C ;611**

Par décision judiciaire en date du 12 avril 2018, le domaine a été
chargé de la succession de Mme Andrée, Claude, Augusta
PELLETIER née le 24 novembre 1922 à Villefranche sur Saône,
décédée le 20 novembre 2017.

La défunte était propriétaire d'un bien immobilier situé
sur la Commune de Notre Dame de l'Osier pour lequel une
vente par voie d'appel d'offre a été organisée.

La commune, par courrier en date du 19 mai 2022, s'est
positionnée pour l'acquisition de ce bien. Une offre de 2500,00€
a été faite pour les parcelles suivantes : C3 ;C71 ; C 446 ;
C 611, d'une superficie totale de 1 hectare 00 are 28 centiares.

Ces parcelles de bois taillis sont classées en zone N du P.L.U.

Mr le Maire fait part au conseil municipal que la proposition de
la commune a été retenue par le service des domaines

Les frais de notaire seront pris en charge par la commune de
Notre Dame de l'Osier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette
proposition et autorise le maire à signer tous documents relatifs
à cette affaire.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

2222 / 59

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Date de
convocation :
06/12/2022
Date d'affichage :
13/12/2022

L'An deux mil vingt deux
Le 13 décembre
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Présents :

Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, JOUVE
Jean-Christophe, RAVIER Marie-Noëlle, VINSON Denis,
MARTIN Chloé, BARD-SURDON Guillaume, GRIGIS Vincent,
ODOIX Raymonde, LOCATELLI Sandrine

Absents :

CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

**SUBVENTION
PLURALIS POUR
LA VENTE DU
FOYER
COMMUNAL**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de
la réhabilitation du foyer communal en logements sociaux , la
commune propose de verser une subvention d'un montant de
75 000,00 € à la société Pluralis Habitat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette
proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents
nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Pour copie conforme,

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET



2022/58

EXTRAI DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt deux
Le 13 décembre

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
06/12/2022
Date d'affichage :
13/12/2022

Présents : Mr Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, Jean-Christophe JOUVE, LOCATELLI Sandrine, ODOIX Raymonde, M. BARD-SURDON Guillaume, RAVIER Marie-Noëlle, M. VINSON Denis, MARTIN Chloé, M. GRIGIS Vincent

Absents :
CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

**VENTE DU
FOYER
COMMUNAL A
LA SOCIETE
PLURALIS
HABITAT**

Le Maire fait part au conseil municipal de la vente du foyer communal à la société PLURALIS HABITAT, afin d'entreprendre la réhabilitation de ce bâtiment en logements sociaux.

Le prix de vente conforme à l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 08 décembre 2022 s'élève à 75 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, les documents de la vente et tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET

2022 157

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'An deux mil vingt deux
Le 13 Décembre
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
06/12/2022
Date d'affichage :
13/12/2022

Présents : Mr BRICHET-BILLET Alex, Mr. Michel CARRIER,
Mr Jean-Christophe JOUVE, Mme LOCATELLI Sandrine,
Mme ODOIX Raymonde, Mr. BARD-SURDON Guillaume,
Mme MARTIN Chloé, Mr VINSON Denis, Mr GRIGIS Vincent,
Mme RAVIER Marie-Noëlle

Absents : Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

**DEVIS
TELETRANSMISSION
C.C.A.S.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le besoin de
mettre à jour le progiciel HORIZON INFINITY de la société
JVS Mairistem, afin de permettre la télétransmission des
documents concernant le C.C.A.S.

A cet effet, il présente à l'assemblée le devis de la société JVS-
Mairistem, 7 espace Raymond Aron CS 80547 Saint- Martin sur
le Pré qui s'élève à 144.00€ TTC en Investissement et à
156,00 € TTC en Fonctionnement.

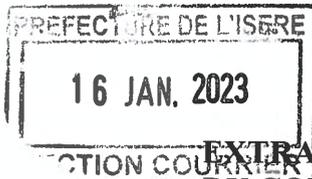
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis
de la société JVS Mairistem et autorise Monsieur le Maire à
signer les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Pour copie conforme

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'An deux mil vingt et deux
Le 13 décembre

2022/56

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
06/12/2022
Date d'affichage :
13/12/2022

Présents : Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, JOUVE Jean-Christophe, RAVIER Marie-Noëlle, VINSON Denis, MARTIN Chloé, BARD-SURDON Guillaume, GRIGIS Vincent, ODOIX Raymonde, LOCATELLI Sandrine

Absents :
CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rédiger une convention pour assurer le déneigement 2022/2023 des voies communales par un prestataire.

Le Maire présente au Conseil, une proposition de convention, (après avis de la Direction Départementale des Territoires), sur les conditions d'intervention.

**CONVENTION DE
DENEIGEMENT
2022/2023**

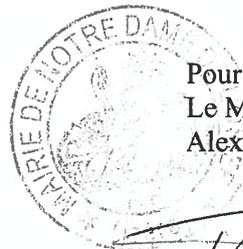
Le Maire propose que **M. AMIEUX Gérard assure le déneigement de toute la commune, et percevra les prestations suivantes :**

- **un forfait d'astreinte de 250 € mensuel pour les mois de décembre, janvier, février et mars,**
- **des vacations horaires d'intervention de 60.00 € de l'heure,**
- **Majoration pour dimanche et jours fériés de 6.00 € de l'heure.**

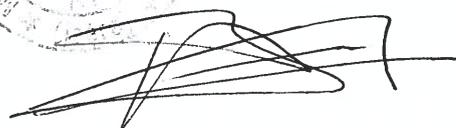
Le Maire précise que si des interventions s'avéraient nécessaires en dehors de ces périodes, les vacations horaires prévues, seraient facturées.

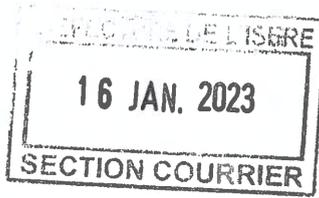
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET





**EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2022/55

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Date de
convocation :
06/12/2022
Date d'affichage :
13/12/2022

L'An deux mil vingt deux
Le 13 Décembre
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Présents : Mr BRICHET-BILLET Alex, Mr. Michel CARRIER,
Mr Jean-Christophe JOUVE, Mme LOCATELLI Sandrine,
Mme ODOIX Raymonde, Mr. BARD-SURDON Guillaume,
Mme MARTIN Chloé, Mr VINSON Denis, Mr GRIGIS Vincent,
Mme RAVIER Marie-Noëlle

Absents : Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

**DEVIS PERMIS
REMORQUE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le besoin de
formation d'un agent des services technique à la conduite de
véhicule avec remorque.

A cet effet, il présente à l'assemblée le devis de la société
AUTO-MOTO ECOLE GENEVEY, 16 avenue Dr Louis
Guyonnet 38 590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs qui s'élève à la
somme de totale 750,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis
de la société AUTO-MOTO ECOLE GENEVEY et autorise
Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce
dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2022/54

Nombre de conseillers L'An deux mille vingt-deux
En exercice : 11 Le 13 décembre 2022
Présents : 10 Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier (Isère)
Votants : 10 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la
Date de convocation : présidence de Mr BRICHET-BILLET Alex
06/12/2022
Date d'affichage : Présents : Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, JOUVE
13/12/2022 Jean-Christophe, ODOIX Raymonde, BARD-SURDON Guillaume,
VINSON Denis, LOCATELLI Sandrine, RAVIER Marie-Noëlle,
GRIGIS Vincent, MARTIN Chloé

Déposée le :

Absents : CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

**PRIME
DE FIN
D'ANNEE
2022**

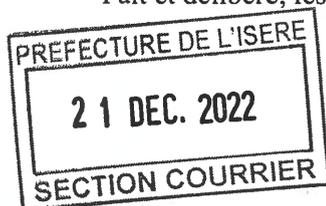
Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2016/55 du 20 décembre 2016 instituant le RIFSEEP.

A cet effet, il fait part au Conseil Municipal de son souhait d'accorder dans ce cadre une prime de fin d'année aux employés municipaux.

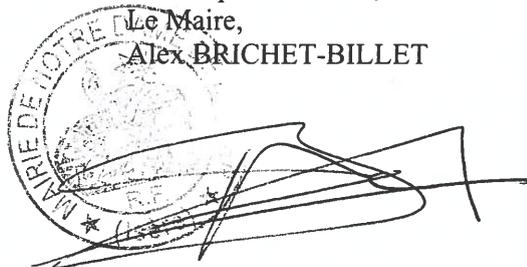
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition d'indemnités de fin d'année dont, le montant sera fixé individuellement par arrêté au prorata des heures de présence des employés.

Le conseil autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2022/53

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'An deux mil vingt deux
Le 13 Décembre
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
06/12/2022
Date d'affichage :
13/12/2022

Présents : Mr BRICHET-BILLET Alex, Mr. Michel CARRIER,
Mr Jean-Christophe JOUVE, Mme LOCATELLI Sandrine,
Mme ODOIX Raymonde, Mr. BARD-SURDON Guillaume,
Mme MARTIN Chloé, Mr VINSON Denis, Mr GRIGIS Vincent,
Mme RAVIER Marie-Noëlle

Absents : Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

**DEVIS MANDIER
REFECTION DE
VOIRIE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le besoin de
reprofilage de la route de La Combe Bougey ainsi que la
nécessité de remplacer une canalisation Route de Bergerandière.

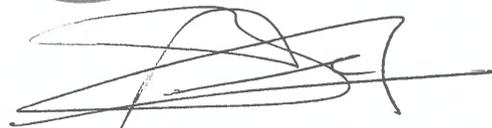
A cet effet, il présente à l'assemblée les devis de la société
MANDIER, 298 rue Paul Guerry 38470 VINAY qui s'élèvent à
la somme de totale de 13 056, 00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis
de la société MANDIER et autorise Monsieur le Maire à signer
les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Pour copie conforme
Le Maire
Alex BRICHET-BILLET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2022/52

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'An deux mil vingt deux
Le 13 décembre
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
06/12/2022
Date d'affichage :
13/12/2022

Présents : Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, JOUVE Jean-
Christophe, LOCATELLI Sandrine, RAVIER Marie-Noëlle
ODOIX Raymonde, GRIGIS Vincent, VINSON Denis,
BARD-SURDON Guillaume, MARTIN Chloé,

Absents excusés : CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

Mr le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des candidatures
reçues concernant le poste d'agent recenseur, pour lequel il convient par
ailleurs , de définir la rémunération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, retient la proposition de
Monsieur Christophe GROS, qui sera nommé agent recenseur sur la
commune de Notre Dame de l'Osier.

Le Conseil, autorise le Maire à lui verser une indemnité de 6.50 € par feuille
de logement, à lui rembourser ses frais de déplacements (formation et
collecte), et à signer tous les documents nécessaires à son recrutement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé
les membres présents.

**EMBAUCHE
AGENT
RECENSEUR
2023**



Pour copie conforme,
Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

